

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

ANNE-CHRISTINE CHAMPION, Co-responsable mondial de la Banque de grande clientèle

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : NATIXIS

LEI : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 27 mai 2021

LIEU DE LA TRANSACTION : hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : promesses croisées d'achat et de vente d'actions sous condition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000120685

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 109 998.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 109 998.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 01 juin 2021

COMMENTAIRES :

Options de vente d'actions NATIXIS issues d'engagements de liquidité conclus avec BPCE dans le cadre de l'Offre publique

d'achat simplifiée initiée par BPCE sur NATIXIS, portant sur des actions gratuites indisponibles et des actions gratuites en cours d'acquisition.

Les principaux termes, notamment les modalités de détermination du prix de rachat des actions sous promesse, sont décrits dans la note d'information de BPCE en date du 10 février 2021 (article 2.5) ainsi que dans la note d'information en réponse de Natixis en date du 15 mars 2021 (article 1.3.4), ayant fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de l'AMF n°21-108 le 15 avril 2021.

Les options ne pourront être exercées que dans l'hypothèse où BPCE sera en mesure de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre susmentionnée. Le volume total d'actions déclaré constitue le volume maximum d'actions pouvant être cédées en cas d'exercice des options.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."